



REGLEMENT GRAPHIQUE

CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - PLAN 2 / 3



Document élaboré en 2013
Mise à jour en 2023
Approuvé le 04/07/2023

Approuvé à l'unanimité
M. le Maire / M. le Président du Grand Cognac



Légende		Zonage	
	Urbanisation		ZON U : Zone d'habitat individuel
	Urbanisation résidentielle		ZON UR : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel
	Services		ZON US : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif
	Équipements		ZON UR1 : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif (résidence principale)
Secteurs de planification (Art. L151-3 du Code de l'Urbanisme)			
	Planification		ZON UR2 : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif (résidence secondaire)
Secteurs d'usage et de destination (Art. L151-3 du Code de l'Urbanisme)			
	Usage		ZON UZ : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif (zone d'habitat individuel)
Secteurs réservés par le PLU			
	Secteurs réservés		ZON UZ1 : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif (zone d'habitat individuel à caractère résidentiel)
Autres présentations			
	Autres présentations		ZON UZ2 : Zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif (zone d'habitat individuel à caractère résidentiel et d'habitat collectif)

Echelle 1:5000

Emplacements réservés			
N°	Localisation	Désignation	Commentaires
1	[Symbol]	Emplacement réservé n°1	[Text]
2	[Symbol]	Emplacement réservé n°2	[Text]
3	[Symbol]	Emplacement réservé n°3	[Text]
4	[Symbol]	Emplacement réservé n°4	[Text]
5	[Symbol]	Emplacement réservé n°5	[Text]

